

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE DECEMBRE, A DIX-SEPT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE PHILIPPE HERCOUET.

Date de la convocation : 8 décembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président :

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Yves RUFFET, Fabienne TASSEL, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nadine L'ECHELARD,
- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Nathalie BOUZID, Guy CORBEL, Céline FORTIN, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER, Sébastien PUEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLLOT

Délibération n°2021-216

Membres en exercice : 69 Présents : 56

Absents : 13

Pouvoirs : 4

**ENFANCE JEUNESSE
CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA MISSION LOCALE DU PAYS DE SAINT BRIEUC – PROLONGATION**

L'intercommunalité, dans le cadre d'une politique active de soutien à la jeunesse et à l'emploi, a souhaité, depuis près de 20 ans, renforcer ses actions par un partenariat étroit avec les acteurs locaux et notamment la Mission locale du pays de Saint Briec. Le rôle de cette dernière est d'accueillir les jeunes du territoire, âgés de 16 à 25 ans, pour les accompagner dans l'accès à leur autonomie par

l'emploi, la formation tout en traitant avec eux leur orientation professionnelle et leur environnement personnel (logement, mobilité, santé, autonomie financière...).

Ainsi, au-delà de la cotisation d'adhésion annuelle, la bénéficie d'une aide au fonctionnement. Le montant de cette subvention est forfaitisé à 35 000€ par an, afin de soutenir l'association dans son travail de terrain auprès des jeunes du territoire, à l'antenne de Lamballe-Armor et dans les permanences (Erquy, Jugon-Les-Lacs Commune nouvelle, Pléneuf-Val-André, Plénée-Jugon et Quessoy). Les jeunes des communes du sud du territoire sont accueillis à la permanence de Broons.

La convention, qui définit les modalités de fonctionnement, est arrivée à échéance le 31 décembre 2021. Il est proposé au Conseil communautaire de prolonger d'un an, afin que le terme de cette convention corresponde à celle avec Saint-Brieuc Armor Agglomération. Par ailleurs, l'année 2022 permettra de finaliser le projet de structure de la Mission locale et de mettre en cohérence et en concordance les conventions avec chaque communauté.

Considérant :

- La délibération n°2018-194 du 23 octobre 2018 autorisant la signature de la convention avec la Mission locale du pays de Saint Brieuc pour une période 2018 2020,
- La délibération n°2021-009 du 26 janvier 2021, prolongeant d'un an la convention soit jusqu'au 31 décembre 2021,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- ACCEPTE de prolonger d'une année supplémentaire la convention avec Mission locale du pays de Saint Brieuc,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Ne prend pas part au vote Mme TRAVERT-LE ROUX

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

21 DEC. 2021

Pour le Président empêché,

Le 1^{er} Vice-président,

Philippe HERCOUET



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 22 DEC. 2021

De l'affichage le 22 DEC. 2021

Pour le Président,
Par délégation,

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT

